



Municipalité-de-Alleyn-et-Cawood *Municipality of Alleyn and Cawood*

246

DB4

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

Alleyn et Cawood, le 5 Octobre 2004

Citoyens de Alleyn et Cawood, comme vous le savez peut-être, la mise en vigueur d'une nouvelle loi provinciale exigera certains changements quant à nos habitudes face à la collecte de nos déchets et face au recyclage en général. Et vous savez peut-être aussi que ce sont les citoyens qui devront payer pour ces nouveaux services. Le but de cette nouvelle loi est toutefois valable : la sauvegarde et la conservation de notre santé et de notre environnement.

Il y a un deuxième volet à cette loi que vous connaissez peut-être moins. Il concerne la disposition des matières résiduelles suite au recyclage. Tout lieux d'enfouissement sanitaire (LES) au Québec devra se conformer à la nouvelle loi dans un délai précis ou procéder à la fermeture de leur site s'ils sont incapables ou ne désirent pas se rendre conforme à la nouvelle réglementation environnementale. Quant aux dépôts en tranché, le but ultime visé par la Loi est leur fermeture.

La nouvelle réglementation exigera l'installation de dispositifs pour la protection des personnes et de l'environnement. Le plan d'action québécois prévoit que les nouvelles exigences réglementaires ont d'abord pour but de mettre définitivement fin à l'élimination des matières résiduelles dans des lieux d'enfouissement sanitaire non étanches. Ainsi, les exploitants auront dorénavant l'obligation d'aménager des cellules d'enfouissement assurant une plus grande protection des eaux souterraines et des eaux de surface. Le captage des eaux de lixiviation et au besoin, leur traitement, de même que le captage et l'évacuation sécuritaire des biogaz, et dans certains cas, leur brûlage seront aussi obligatoires.... Le gouvernement obligera les exploitants de lieux existants à modifier leurs installations afin de se conformer aux nouvelles exigences à l'intérieur d'une période de trois ans ou de procéder à leur fermeture à l'expiration de ce délai. Le but est précis : des lieux d'enfouissement sécuritaire dans notre province. Pour y arriver, on devra construire des « lieux d'enfouissement technique (LET) » et fermer ceux qui ne le sont pas.

La nouvelle réglementation apporte avec elle une augmentation substantielle dans les coûts. Ils seront transmis à nous, les utilisateurs. Le coût de disposition pour les matières résiduelles que nous exportons à l'extérieur de notre région augmentera.

En ce qui a trait à l'exportation des matières résiduelles à l'extérieur d'une région, le gouvernement demande à chacune des régions de se prendre en mains et de se donner les outils nécessaires à une saine gestion de ses matières résiduelles. Présentement, il n'y a aucun lieu d'enfouissement technique dans la région de l'Outaouais.

La nouvelle loi vise aussi les dépôts en tranché. Le but ultime serait de les fermer ce qui inclut le dépotoir situé dans notre municipalité. C'est donc dire que les déchets acheminés à cet endroit devront être acheminés dans un LET, ce qui équivaut à une augmentation de coûts. L'avantage financier que donnait ce dépôt en tranché serait alors perdu.

Alleyn and Cawood, October 5, 2004

Fellow residents of Alleyn and Cawood, as you may be aware, the introduction of a new provincial law will require us to change certain habits with respect to waste collection and recycling in general. It may also be of no surprise to you that we will be paying for these new services. The objectives however are just, the safeguard and preservation of our health and of our environment.

There is a second component to this law project that you may not be familiar with. It deals with the disposal of residual waste after recycling. All facilities in Quebec will be required to comply with the new law within a set timeframe. In fact, several landfills will be required to cease their operations if they are unable or unwilling to comply with new environmental regulations (this does not apply to trench landfills, the goal for these is that they all be shut down, including our trench landfill site).

These new regulations will require the installation of health and environmental safety features (bottom liners, leachate and gas collectors, etc...) and the implementation of monitoring programs (surface water, ground water) in order to identify environmental hazards before they become disasters. The goal is clear.... safe landfills in our province. The means to achieve this goal is the creation of Engineered landfills and the closure of Non Engineered landfills.

The new regulations will mean substantial investments. These costs will be passed along to us, the end users. Therefore the residual waste we presently export outside our region will cost more to dispose of.

This leads to the next point, exporting residual waste outside of a region. One of the clearly stated goals of the new law project is that all regions be self sufficient in terms of disposal, residual waste generated by a region should be disposed of within the region. There are presently no Engineered landfills in the Outaouais.

As mentioned earlier, the law project deals with trench landfills also. The ultimate goal is the closure of all trench landfills, which includes the dump situated in our Municipality. Therefore, this means that waste that is sent there should be sent to an Engineered landfill, which means a cost increase. The financial advantage by having this trench landfill would then be lost.

Trench landfill operators such as the Municipality of Alleyn and Cawood will be required to establish a monitoring program for surface water and ground water quality. This will involve the installation of several monitoring wells and recurring engineering and testing

Les exploitants de dépôts en tranché tel que la municipalité de Alveyn et Cawood seront dorénavant tenus de mettre en place des programmes concernant le suivi et la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface. Ceci veut dire l'installation de puits d'échantillonnage, la prise et l'analyse régulière d'échantillons d'eaux souterraines et de surface, l'interprétation des résultats et la production de rapports techniques. La durée de ce suivi est fixée à la vie active du site plus 30 ans après sa fermeture.

Qu'advient-il si les analyses initiales démontrent qu'un niveau inacceptable de contaminants s'est déjà rendu aux eaux souterraines et migre vers les propriétés voisines? Cette possibilité est très présente car ce site, comme plusieurs autres dépôts en tranché au Québec, est un site à atténuation naturelle. Ceci veut alors dire qu'aucun dispositif de protection environnementale n'est présent. En fait, notre site est situé sur un dépôt de sable et de gravier, ce qui favorise la migration de contaminants dans les sols sous-jacents pour se rendre aux eaux souterraines.

Peu importe la solution, nous payons encore. Combien? On ne le sait pas. «L'avantage» qui nous aura permis d'économiser dans nos dépenses, deviendra un risque important à assumer.

C'est avec une compréhension des impacts financiers qu'apporte cette nouvelle loi pour les municipalités et des moyens à leur disposition pour y faire face que notre conseil municipal s'est mis au travail. Évidemment, le consensus à la table du conseil était que les payeurs de taxes municipales avaient subi assez d'augmentations ces derniers temps, qu'une solution afin d'atténuer les coûts devait être trouvée.

Même si les objectifs fixés par la loi sont onéreux, ils sont justes. Nous devons protéger notre santé et notre environnement. Peut-être qu'une solution au financement des nouveaux services se trouverait à l'intérieur de la nouvelle loi? Avec une nouvelle façon de faire les choses, on trouvera peut-être une opportunité intéressante.

Afin de mieux comprendre et d'évaluer les options possibles, le conseil a décidé d'initier des discussions avec LDC, gestion et services environnementaux.

LDC nous propose un lieu d'enfouissement technique, un site qui prendra sa place au Québec en tant que leader dans la protection et le respect de la santé des personnes et de l'environnement, un exemple à suivre.

Le projet consiste en l'installation de deux géomembranes imperméables et d'une couche d'argile entre les deux membranes au fond de chacune des cellules d'enfouissement. Ces bassins étanches empêchent le lixiviat produit par le site d'entrer en contact avec les sols sous-jacents. En fait, ces bassins imperméables serviraient à contenir et à diriger les liquides vers un système de collecte de lixiviat. Après sa collecte, le lixiviat est traité afin de le rendre conforme aux critères provinciaux pour être ensuite relâché. Lorsque chacune des cellules arrive à sa capacité maximale, un système de collecte de bio-gaz est installé et ensuite on recouvre le tout avec une membrane imperméable formant ainsi une cellule imperméable. Le système de collecte de bio-gaz est conçu pour collecter les gaz

What if initial testing shows that the site is already contaminated and that contaminated groundwater is migrating to adjacent properties? A likely possibility given that this site, as is the case with the majority of trench landfills in the province, is a natural attenuation site, that is , it contains no health and environmental safeguards. In fact, this site is situated on a sand and gravel property, which is ideal for contaminants to leach and migrate into the underlying soil and groundwater.

Either way, we pay again, only for this one, nobody knows how much yet. The once upon a time "asset" that has saved us money in the past may come back to bite us, now it may be a major liability.

With a clear understanding that all of the above stated costs imposed by the province would have to be recovered through substantial municipal tax increases, our municipal council went to work. Obviously, the consensus was that municipal rate payers have taken enough rate increases recently, a solution was needed in order to offset these costs.

Despite the fact that the objectives set by the law project are expensive, they are just, we must protect our health and our environment. Perhaps solutions to offsetting costs could be found within the law itself? Along with new ways of doing things we may find an opportunity.

In order to understand and evaluate the various options, council decided to initiate discussions with an environmental management company, LDC Management and Environmental Services.

LDC proposed an Engineered landfill project. A facility that will set the pace for health and environmental safety and consciousness in Quebec, an example to follow for the rest of the province.

The project would involve the placement of two impermeable liners and one clay layer at the bottom of the filling area, this seal would prevent all leachate generated from coming in contact with the underlying soil. In fact, it would contain and direct these liquids to a leachate collection system, where once collected, they are treated to meet guideline quality then discharged accordingly. Once each cell (individual, isolated filling areas) reaches it's maximum capacity, a top liner is placed over the area after a gas collection system is installed. The gas collection system is designed to collect CO gases produced by the breakdown of landfilled material, these gases may then be used as fuel and put to beneficial use. The top liner, once welded to the bottom liner would seal the cell.

Waste which is presently buried in our trench landfill would be excavated and placed into the engineered site, by doing so, the source of contamination that transformed this site into a major liability would be removed.

The end result is the closure and clean up of one trench landfill and the creation of one Engineered landfill.

produits par la décomposition des matériaux enfouis. Ces gaz peuvent être ensuite utilisés comme source d'énergie.

Les déchets qui sont enfouis dans le dépôt en tranché existant seraient excavés et placés à l'intérieur des nouvelles cellules techniques du site. De cette façon, les contaminants qui ont transformé ce site en risque majeur pour la municipalité seraient déplacés de sorte que la source de contaminants pouvant atteindre les eaux souterraines serait éliminée.

Le produit final sera la fermeture et le nettoyage environnemental d'un dépôt en tranché et la création d'un lieu d'enfouissement technique.

La nouvelle réglementation prévoit la mise sur pied de comités de vigilance par les exploitants de lieux d'élimination. Son objectif est «d'assurer un rôle de vigilance quant au respect des exigences environnementales». Ce comité donnera aux résidents plus d'autorité qu'ils en ont présentement avec le site actuel.

Pour le gouvernement provincial, l'intention c'est de nous offrir un environnement plus propre, plus sain. Pour le gouvernement municipal, l'intention est d'atténuer les impacts financiers que cette loi apporte, tout en faisant notre part des choses.

Le Conseil reconnaît que la municipalité de Alleyn et Cawood n'a pas les outils nécessaires pour développer ou exploiter un lieu d'enfouissement technique. Pour faciliter le développement du projet, le conseil donne son aval à son association avec LDC qui fournira son expertise technique et sa capacité financière pour guider le projet dans les phases d'obtention de certificat, de développement et d'exploitation. En retour, les attentes de la municipalité sont les suivantes :

- Que le site soit exploité dans le plus grand respect de la santé des résidents et de l'environnement de la municipalité de Alleyn et Cawood et de ses voisins;
- Que le site proposé, à sa fermeture, soit plus sécuritaire pour la santé des résidents et de l'environnement que le site existant de dépôt en tranché à sa fermeture;
- Que le site proposé soit avantageux financièrement pour la municipalité de Alleyn et Cawood et de ses résidents;
- Que l'obtention des emplois créés soit favorable aux résidents en priorité.

Ce bref aperçu du projet a pour but de vous informer des progrès du projet. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, acceptez notre invitation à une session d'information publique qui se tiendra le 16 octobre à 13h00 à la salle Bethany situé sur le chemin Harrison. Veuillez prendre note que cette session d'information ne fait pas partie du processus formel d'obtention de certificat. Le but est simplement de vous informer des nouveaux développements. Le projet, encore à l'étape conceptuelle, sera présenté de façon plus formelle lorsque toutes les variables seront connues. Étant donné les attentes de la municipalité, l'acceptabilité publique est un élément très important au projet.

Sincèrement,

Joseph Squitti
Maire

Furthermore, the law will require all Engineered landfill operators to facilitate the creation of a committee to oversee compliance with rules, laws and regulations. This requirement would provide the citizens of Alleyn and Cawood with much more say and authority with a Engineered site than it presently has with the existing trench landfill.

It is our provincial government's goal to provide us with a cleaner and safer environment. It is our municipal government's goal to ease the financial impacts that the provincial objectives bring as well as our duty to participate in achieving these objectives.

Council recognizes that the Municipality of Alleyn and Cawood is neither a landfill developer or a Engineered landfill operator. To assist us in moving this project forward, council has endorsed the association with LDC to provide the technical expertise and financial capabilities to carry the project through the approvals process, the development phase and day to day operations. The Municipality's expectations in return are;

- The site be operated with the greatest respect for the health and environment of Alleyn and Cawood and it's residents.
- The proposed site, at closure, will be safer for the health and environment of Alleyn and Cawood and it's residents than the existing trench landfill site at closure.
- The proposed site be financially beneficial to the Municipality of Alleyn and Cawood and it's residents.
- Jobs created be available to local residents first.

The above brief description of the project is meant to inform you, the residents, of the progress of the project. Should you have questions or concerns, please accept our invitation to a public information meeting held at 1:00 p.m. on October 16, at the Bethany Hall situated on Harrison Road. Please note that this meeting is not part of the certification process, it is being held simply to keep the population informed. The project, still at its conceptual stage, would be presented to the public in a more formal fashion once all of the variables are known. Given the Municipality's expectations, public acceptability is a very important element to the project.

Sincerely,

Joseph Squitti
Mayor